



Tarifs des honoraires – T.V.A incluse

Ventes

(honoraires calculés sur le prix de vente à la charge de l'acquéreur).

Jusqu'à 99 999 €	:	7 % (avec un minimum de 5000€)
Tranche de 100 000 € à 149 999 €	:	6 %
Tranche de 150 000 € à 199 999 €	:	5,3 %
Tranche de 200 000 € à 299 999 €	:	5 %
Tranche de 300 000 € à 499 999 €	:	4,5 %
Au-delà de 500 000 €	:	3.5 %

Locations saisonnières

(honoraires calculés sur prix net).

A titre de location saisonnière	:	23 %
Frais de dossier	:	50 €

Médiateur : Service de Médiation de la consommation :
MEDIATION – VIVONS MIEUX ENSEMBLE –
www.mediation-vivons-mieux-ensemble.fr –
mediation@vivons-mieux-ensemble.fr –
465 avenue de la Libération 54000 NANCY